

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Isabelle Larouche](#)

<https://www.cadre21.org/membres/a1a81c2e6b50ca1367dbeb83>

Date d'obtention : 2022-03-29 23:32:41

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens que c'est primordial de ne pas demander de voir les images et qu'il est important de réagir rapidement.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Avec la méthode texto, tout est bien détaillé. C'est vraiment rassurant d'avoir un document avec toutes les étapes précises et bien expliquées. Je pourrais intervenir avec plus de confiance et moins d'inquiétude concernant les questions à poser. Plus on est outillé pour intervenir, plus l'élève se sent en confiance.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Évidemment, je vais intervenir en rassurant l'élève et en lui faisant comprendre qu'il a bien fait de venir me voir.

L'important à ce moment c'est qu'il sente que je suis là et que je ne suis aucunement dans le jugement. C'est primordial que l'élève parte en étant rassuré qu'on va l'aider.